

Au quatrième trimestre 2011, la masse salariale nette de l'emploi à domicile augmente de 1,3 % après deux trimestres de baisse consécutifs. Cette progression s'explique d'abord par la hausse de 1,1 % du taux de salaire horaire moyen, qui résulte notamment de la revalorisation anticipée du Smic au 1^{er} décembre 2011. Le volume horaire augmente quant à lui de 0,3 % après avoir enregistré une baisse de 1,9 % au trimestre précédent. Cette légère hausse du volume horaire est toutefois liée à l'augmentation sensible du nombre d'employeurs (+ 0,9 %) après 5 trimestres de baisse ininterrompue, tandis que le nombre d'heures moyen par employeur continue de diminuer (- 0,6 %).

Sur un an, la masse salariale nette diminue encore légèrement (- 0,3 % après - 1,9 % au troisième trimestre). En effet, la hausse de 2,8 % du taux horaire moyen ne permet pas de compenser la baisse de 3,0 % du volume horaire déclaré.

Au quatrième trimestre 2011, l'emploi à domicile hors garde d'enfant connaît une évolution similaire à celle de la garde d'enfant, la masse salariale nette progressant respectivement de 1,3 % et de 1,5 %. Toutefois, sur un an, le champ hors garde d'enfant reste mal orienté (- 0,8 %), comparativement à la garde d'enfant (+ 4,1 %).

Enfin, la masse salariale nette des assistantes maternelles reste dynamique avec un rythme annuel de + 6,7 % sur un an.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2011

Au quatrième trimestre 2011, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** augmente de 1,3 % après deux trimestres de baisse consécutifs (- 1,5 % au troisième trimestre 2011 et - 0,8 % au deuxième) (*tableau 1 et graphique 1*). L'essentiel de cette hausse provient de la progression de 1,1 % du taux de salaire horaire moyen, qui a bénéficié de la revalorisation anticipée du Smic au 1^{er} décembre 2011 (+ 2,1 %). Le volume d'heures déclarées connaît quant à lui une légère augmentation de 0,3 % (après - 1,9 % au troisième trimestre) : le nombre d'employeurs progresserait de 0,9 % (après - 0,2 %) mais le nombre d'heures moyen par employeur continuerait de baisser (- 0,6 % après - 1,8 %).

Sur un an, malgré la hausse observée au quatrième trimestre 2011, la masse salariale nette diminue encore légèrement (- 0,3 %, après - 1,9 % au troisième trimestre et - 1,4 % au deuxième trimestre 2011) (*tableaux 1 et 2*). En effet, la progression de 2,8 % du taux horaire moyen ne permet pas de compenser la baisse de 3,0 % du

volume horaire déclaré, qui résulte de la réduction du nombre d'heures moyen par employeur (- 2,4 %) mais aussi de la diminution du nombre d'employeurs (- 0,6 %).

Ce trimestre, le champ de l'**emploi à domicile hors garde d'enfant** et celui de la **garde d'enfant à domicile** connaissent des évolutions comparables, tant en termes de nombre d'employeurs (respectivement + 0,8 % et + 1,1 %) que de volume horaire (+ 0,2 % et + 0,4 %) et de masse salariale nette (+ 1,3 % et + 1,5 %). Toutefois, sur un an, compte tenu d'évolutions passées plus défavorables, l'emploi à domicile hors garde d'enfant reste nettement moins bien orienté que l'activité de garde d'enfant.

Ainsi, sur un an, l'emploi à domicile hors garde d'enfant enregistre une baisse de 0,8 % du nombre d'employeurs et de 3,6 % du volume horaire. Au total, avec une hausse de 2,9 % du taux horaire moyen, la masse salariale nette recule de 0,8 % sur un an (*tableau 2 et graphique 3*).

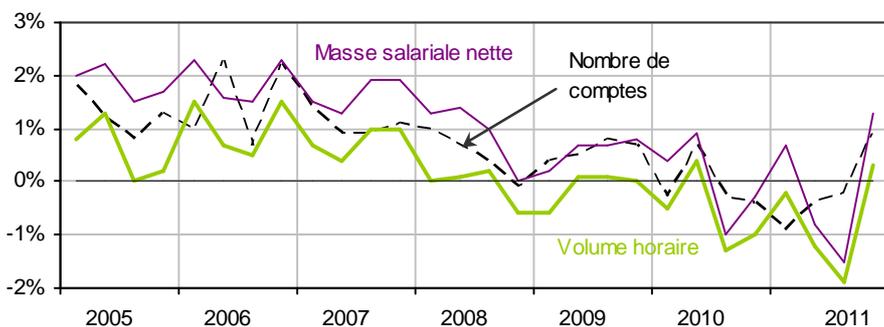
Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS) *

	Niveau 2011 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2011 T4	
		2010 T4	2011 T1	2011 T2	2011 T3	2011 T4		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 103	-0,4	-0,9	-0,4	-0,2	+0,9	-0,6
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	143,5	-1,0	-0,2	-1,2	-1,9	+0,3	-3,0
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 322,6	-0,3	+0,7	-0,8	-1,5	+1,3	-0,3
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	629,0	+0,1	+1,6	-0,4	-1,4	+0,5	+0,3
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	68,2	-0,6	+0,7	-0,8	-1,8	-0,6	-2,4
	Taux horaire (3) / (2)	9,2	+0,7	+0,8	+0,4	+0,4	+1,1	+2,8
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	895	+0,5	+1,2	+1,2	+0,4	+0,7	+3,4
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	917,7	+0,8	+2,4	+2,3	+1,0	+0,8	+6,7
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 025,6	+0,3	+1,2	+1,1	+0,6	+0,2	+3,1
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 987	-0,1	-0,3	-0,1	+0,1	+0,6	+0,5
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 238,2	+0,1	+1,5	+0,1	-0,2	+0,9	+2,3

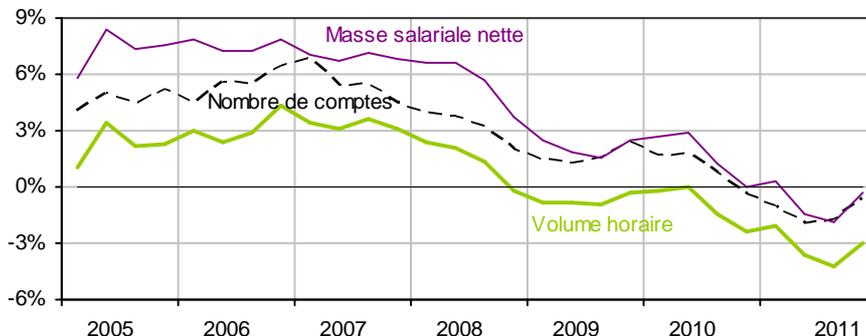
* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cneusu ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



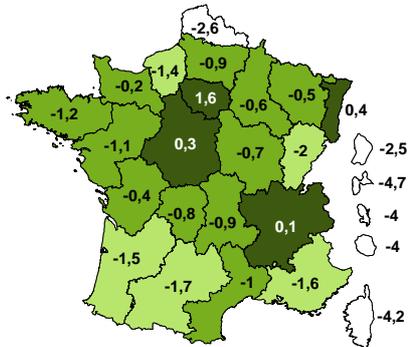
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au quatrième trimestre 2011 (en %)

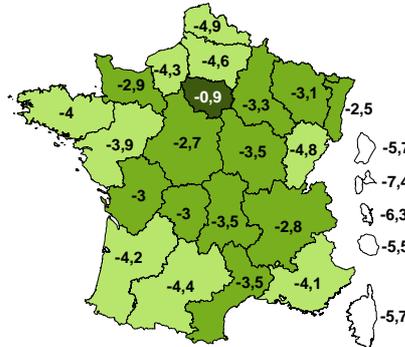
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 0,3 %



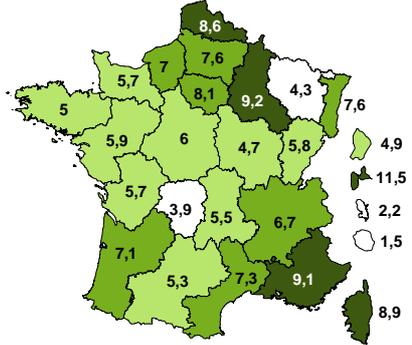
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 3,0 %



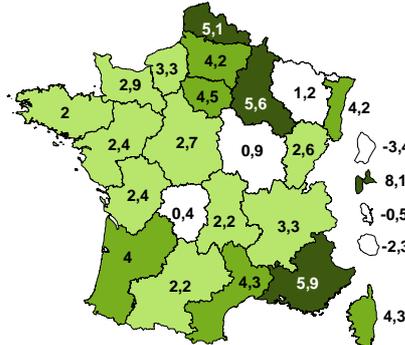
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 6,7 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : + 3,3 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnacesu ; Centre Pajemploi

A l'inverse, sur le champ de la garde d'enfant à domicile, le volume d'heures augmente de 1,5 % sur un an, en raison du dynamisme du nombre d'employeurs (+ 4,6 %). Ainsi, compte tenu d'une hausse de 2,6 % du taux horaire moyen, la masse salariale croît de 4,1 % sur un an (tableau 2 et graphique 3).

Malgré un ralentissement observé depuis 2008, l'activité des **assistantes maternelles** reste très dynamique. En effet, la masse salariale nette continue de progresser ce trimestre (+ 0,8 %) et se stabilise à + 6,7 % sur un an (tableau 2 et graphique 3). Au quatrième trimestre 2011, la croissance annuelle du nombre d'employeurs (+ 3,4 %) est du même ordre que celle du volume horaire (+ 3,3 %).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, au quatrième trimestre 2011, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs augmente de 2,3 % sur un an (après + 1,6 % et + 1,9 % aux deux trimestres précédents) (tableau 1).

Au quatrième trimestre 2011, l'évolution annuelle de la masse salariale nette de l'emploi à domicile reste négative sur l'ensemble du territoire, excepté en Bourgogne et en Rhône-Alpes (où celles-ci restent relativement stables) ainsi qu'en Ile-de-France (où la masse salariale nette augmente de 1,6 %) (carte a). De même, le volume horaire déclaré connaît une diminution sur un an dans toutes les régions (carte b).

L'activité des emplois à domicile est particulièrement en repli en Corse et dans les Dom, où la masse salariale nette diminue d'au moins 2,5 % sur un an (carte a) et les volumes horaires déclarés de plus de 5,5 % (carte b).

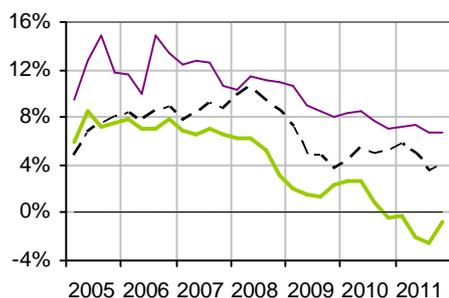
En revanche, l'activité des assistantes maternelles reste dynamique sur l'ensemble du territoire, notamment dans le Nord-Pas-de-Calais, en Provence-Alpes-Côte-D'azur, en Champagne-Ardenne et en Guadeloupe. Ces dernières enregistrent des taux de croissance de la masse salariale nette et des heures déclarées respectivement supérieurs à 8,5 % et 4 % (cartes c et d).

*Kathleen Berche
Madeleine Vong*

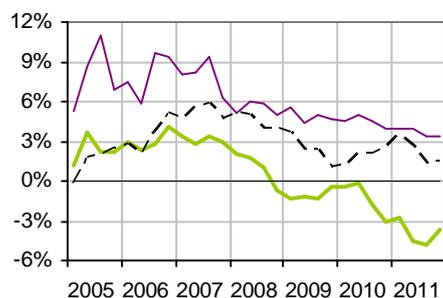
Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

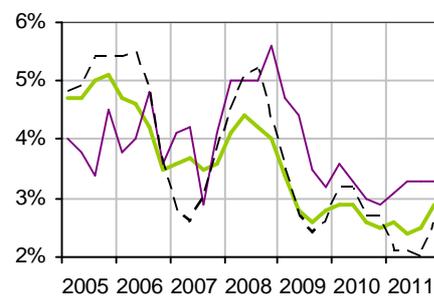
...de la masse salariale nette



...du volume horaire déclaré



...du taux horaire moyen



— Hors garde d'enfant - - - - Garde d'enfants à domicile — Assistantes maternelles

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en millions)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2010	T1	2 033	133,6	1 194,5	83	17,3	137,2	2 116	150,8	1 331,7	843	278,7	821,8
	T2	2 045	133,9	1 204,4	85	17,4	139,4	2 130	151,4	1 344,3	853	282,9	839,2
	T3	2 038	131,9	1 190,5	86	17,6	140,9	2 124	149,4	1 330,8	861	288,8	853,1
	T4	2 029	130,4	1 185,0	87	17,6	142,0	2 115	147,9	1 326,9	865	287,3	860,4
		529,7	4 774,4		69,9	559,5		599,6	5 333,7		1 137,7	3 374,5	
2011	T1	2 008	129,8	1 190,4	89	17,9	145,0	2 096	147,7	1 335,6	875	289,8	880,9
	T2	1 999	127,9	1 178,5	89	17,9	146,1	2 088	145,9	1 325,3	886	294,1	901,0
	T3	1 995	125,4	1 160,1	90	17,8	145,7	2 085	143,1	1 305,1	889	298,3	910,2
	T4	2 012	125,7	1 175,1	91	17,9	147,9	2 103	143,5	1 322,6	895	296,8	917,7
		508,7	4 704,1		71,5	584,7		580,2	5 288,6		1 178,9	3 609,8	
Glissement trimestriel (en %)													
2009	T1	+0,4	-0,7	+0,1	+1,6	+0,6	+1,1	+0,4	-0,6	+0,2	+0,9	+1,1	+2,0
	T2	+0,5	+0,1	+0,7	+1,1	-0,1	+0,5	+0,5	+0,1	+0,7	+1,1	+1,1	+1,9
	T3	+0,7	+0,1	+0,7	+2,2	+0,7	+1,6	+0,8	+0,1	+0,7	+1,1	+2,4	+2,4
	T4	+0,7	+0,0	+0,8	+1,2	-0,2	+0,4	+0,7	+0,0	+0,8	+1,3	+0,0	+1,5
2010	T1	-0,3	-0,6	+0,3	+1,1	+0,7	+1,7	-0,3	-0,5	+0,4	+1,1	+0,9	+2,3
	T2	+0,6	+0,2	+0,8	+1,6	+1,0	+1,6	+0,7	+0,4	+0,9	+1,2	+1,5	+2,1
	T3	-0,4	-1,5	-1,2	+1,4	+0,6	+1,1	-0,3	-1,3	-1,0	+0,9	+2,1	+1,7
	T4	-0,5	-1,1	-0,5	+1,1	+0,2	+0,8	-0,4	-1,0	-0,3	+0,5	-0,5	+0,8
2011	T1	-1,0	-0,5	+0,5	+2,0	+1,7	+2,1	-0,9	-0,2	+0,7	+1,2	+0,9	+2,4
	T2	-0,5	-1,5	-1,0	+1,0	+0,2	+0,8	-0,4	-1,2	-0,8	+1,2	+1,5	+2,3
	T3	-0,2	-1,9	-1,6	+0,5	-0,7	-0,3	-0,2	-1,9	-1,5	+0,4	+1,4	+1,0
	T4	+0,8	+0,2	+1,3	+1,1	+0,4	+1,5	+0,9	+0,3	+1,3	+0,7	-0,5	+0,8
Glissement annuel (en %)													
2009	T1	+1,2	-1,3	+2,0	+6,7	+3,7	+7,3	+1,4	-0,8	+2,5	+4,4	+5,6	+10,6
	T2	+1,0	-1,2	+1,6	+6,1	+2,3	+5,0	+1,2	-0,8	+1,9	+4,1	+4,4	+9,0
	T3	+1,4	-1,3	+1,3	+6,7	+2,3	+4,8	+1,6	-0,9	+1,6	+3,7	+5,0	+8,6
	T4	+2,3	-0,5	+2,4	+6,2	+1,0	+3,7	+2,4	-0,3	+2,5	+4,4	+4,7	+8,0
2010	T1	+1,5	-0,4	+2,6	+5,7	+1,1	+4,3	+1,7	-0,2	+2,7	+4,5	+4,5	+8,3
	T2	+1,7	-0,2	+2,7	+6,2	+2,1	+5,4	+1,8	+0,0	+2,9	+4,6	+5,0	+8,5
	T3	+0,5	-1,8	+0,8	+5,4	+2,1	+4,9	+0,7	-1,4	+1,2	+4,4	+4,6	+7,7
	T4	-0,6	-3,0	-0,5	+5,3	+2,5	+5,3	-0,4	-2,4	+0,0	+3,6	+4,0	+7,0
2011	T1	-1,2	-2,8	-0,3	+6,2	+3,5	+5,7	-1,0	-2,1	+0,3	+3,8	+4,0	+7,2
	T2	-2,3	-4,5	-2,1	+5,6	+2,7	+4,9	-2,0	-3,6	-1,4	+3,8	+4,0	+7,4
	T3	-2,1	-4,9	-2,5	+4,6	+1,3	+3,4	-1,8	-4,2	-1,9	+3,3	+3,3	+6,7
	T4	-0,8	-3,6	-0,8	+4,6	+1,5	+4,1	-0,6	-3,0	-0,3	+3,4	+3,3	+6,7

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (Acosse Stat n°142).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise **prestataire** de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations **mandataires** sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de

déclaration le plus ancien. C'est le support obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acosse en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Publications / Acosse Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs en 2010 : fléchissement de l'emploi à domicile hors garde d'enfants », Acosse Stat n°142, décembre 2011.
- « Les particuliers employeurs au troisième trimestre 2011 », Acosse Stat n°144, décembre 2011.